



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs

<p>Résumé des faits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs a été élaboré en 2015 et 2016 par le Groupe régional des Nations Unies pour le développement et les Équipes de pays des Nations Unies. • Il est axé sur le Burundi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda et la Tanzanie, l'objectif étant d'harmoniser le travail effectué par l'ONU dans la région des Grands Lacs pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre. • Le Cadre stratégique repose sur six piliers : <ul style="list-style-type: none"> ○ La gestion durable des ressources naturelles; ○ L'intégration économique, le commerce transfrontière et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ○ La mobilité; ○ Les enfants et les adolescents; ○ La problématique hommes-femmes et les violences sexuelles et sexistes; ○ La justice et la prévention des conflits. • Le Cadre stratégique a été validé et institué par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 2277 (2016), en date du 30 mars 2016. Sa mise en œuvre est coordonnée par le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.
<p>Analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il importe de se concentrer sur les problèmes transfrontières qui touchent l'est de la RDC afin de remédier aux causes profondes du conflit dans la région des Grands Lacs. Les événements qui se produisent dans un pays déclenchent des réactions et ont des répercussions dans un autre. • Les initiatives d'appui à l'Accord-cadre gagnent en efficacité lorsqu'elles sont mises en œuvre sous un angle régional et que les activités sont simultanées ou complémentaires.
<p>Piliers et interventions régionales prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un système régional de gestion des ressources naturelles et de moyens de subsistance durables à l'intérieur et à proximité du parc des Virunga (région frontalière de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda) et dans d'autres parcs régionaux et nationaux ; ○ Promotion d'une production et d'un commerce régionaux d'or respectueux de l'environnement ; ○ Garantie des droits fonciers et des droits de propriété afin de



favoriser la reprise économique, la production agricole et l'investissement.

- Intégration économique, commerce transfrontière et sécurité alimentaire et nutritionnelle
 - Appui à la Communauté économique des pays des Grands Lacs en ce qui concerne les systèmes et processus de lutte contre les obstacles commerciaux et non commerciaux, et promotion de l'intégration économique;
 - Promotion de l'accès du secteur privé régional au financement et à d'autres services d'appui;
 - Promotion de l'accès des communautés frontalières aux technologies agricoles et appui au renforcement des capacités afin d'améliorer la productivité et la production agricoles et renforcement de la résilience face aux conditions climatiques et aux chocs qui y sont liés.
- Mobilité
 - Promotion de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées;
 - Promotion de programmes régionaux de gestion des frontières;
 - Identification, protection et prise en charge des victimes de la traite dans le cadre des protocoles adoptés.
- Enfants et adolescents
 - Soutien à l'emploi des jeunes et aux moyens de subsistance;
 - Promotion de moyens novateurs de faire participer les jeunes;
 - Aide à la bonne santé et à la protection des adolescents.
- Problématique hommes-femmes et violences sexuelles et sexistes
 - Mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Kampala pour mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes sexistes au niveau des pays;
 - Valorisation du rôle des femmes et renforcement de leur participation à la prise de décisions et à la consolidation de la paix;
 - Accroissement de l'autonomisation économique des femmes et de leur capacité de résistance.
- Justice et prévention des conflits
 - Renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités de gestion de la prévention et des règlements des conflits, ainsi que de consolidation de la paix, y compris la CIRGL et les organisations de la société civile;
 - Renforcement de l'action régionale menée pour améliorer le contrôle de l'offre d'armes légères et de petit calibre;
 - Renforcement de la coopération judiciaire grâce à la création du Réseau régional de coopération judiciaire des Grands Lacs qui engloberait la police, les agents chargés du contrôle des



	frontières, les services de répression, les organes judiciaires et les professions juridiques.
Messages	<ul style="list-style-type: none"> Le Cadre stratégique coordonne l'action menée par l'ONU pour mettre en œuvre l'Accord-cadre et, par ce biais, renforce et coordonne son travail afin de parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables dans la région des Grands Lacs.
Étapes suivantes	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les modalités de mise en œuvre du Cadre stratégique dans l'ensemble des pays et des organismes et fonds des Nations Unies. Convoquer une réunion des partenaires de développement afin de les informer et de discuter des possibilités de financement du Cadre stratégique. Convoquer des réunions concernant chaque pilier du Cadre stratégique afin de fournir des informations sur le Cadre stratégique aux parties prenantes dans la région des Grands Lacs, y compris les donateurs.

	Auteur	Diffusion
	Valery Joanne Super	Bureau de l'Envoyé spécial
Date : 21 février 2017		